

7.3

Réglementation des bourses, des
chambres de compensation, des OAR et
d'autres entités réglementées

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes à la fonctionnalité du processus de rachat d'office

Vu la demande complétée le 11 juillet 2012 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS visant la fonctionnalité du processus de rachat d'office et portant plus spécifiquement sur la fonction de répétition du rachat d'office, la sélection du livreur pour les demandes de prolongation et l'ajout dans un écran de renseignements supplémentaires sur les prolongations demandées (ensemble, les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 26 avril 2012;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront le bon fonctionnement du marché;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 10 août 2012.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2012-SMV-0041